

Enquête publique "PLU"

- Lezennes/Communauté Urbaine de Lille -

Analyse et observations présentées par "CLIC"
Collectif Lezennois d'Initiatives pour le Cadre de vie
49 Rue Chanzy 59260 LEZENNES

Quant aux principes avancés par le "PLU"

Equilibre

- développement social et qualité de l'environnement
- offre d'habitat diversifié et équilibré

Excellence

- rôle du PDU pour améliorer les déplacements urbains

Qualité

- qualité du cadre de vie rurale et urbaine
- préservation de l'environnement et des ressources naturelles
- prévention des risques naturels (inondations, carrières)

Notre association ne peut que souscrire aux intentions exprimées qui correspondent à ses objectifs "cadre de vie". C'est dans ces domaines qu'elle s'exprime ci-dessous, en sollicitant attention et respect pour les opinions exprimées, eu égard aux investissements en énergie et temps consacrés à l'exploration de l'énorme documentation présentée.

LA GESTION DE L'EAU

Parmi les problèmes évoqués, nous avons remarqué l'orientation du Conseil Communal de Concertation de Lille en faveur d'une réglementation PLU en faveur de la récupération des eaux pluviales.

L'analyse de tous les propos exprimés ensuite débouche dans le registre 19 "Annexes sanitaires" sur une conclusion de grande circonspection, insistant, avec raison, sur le caractère de **non potabilité** des eaux recueillies. La délibération cadre valide toutefois l'exonération de la redevance d'assainissement pour les eaux ainsi recyclées.

Dans le même temps, la communauté de NAMUR en Belgique subventionne, à titre incitatif, la construction des citernes pour la récupération des eaux de pluie.

Le "CLIC" en qualité d'association soutient ce type d'orientation et serait volontiers disposé à participer au suivi de telles initiatives individuelles, alliant conseils et directives sanitaires.

QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est spécifiquement analysé au travers d'une abondante documentation contenue dans les dossiers 11 à 15 "inventaire du patrimoine architectural et paysager" et dans le dossier spécifique "houppiers" mentionnant la présence d'arbres remarquables.

La commune de Lezennes n'est présente dans aucun de ces inventaires. Concernant les arbres, il s'avère qu'ils sont appréciés et remarquables. Leur plantation mérite incontestablement d'être encouragée. Par contre :

Le "CLIC" déplore qu'aucune mention, ni condamnation n'apparaisse dans le PLU pour flétrir l'usage excessif des panneaux publicitaires et préenseignes qui dégradent gravement notre cadre de vie.

En Mars 2002, un inventaire réalisé dans Lezennes et son très proche voisinage, a mis en évidence l'existence de 186 éléments publicitaires, dont 106 panneaux et 78 préenseignes. Leur nombre a augmenté depuis !

PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

C'est un délice que de voir vantés "les modes de déplacements doux" (piétons vélos)... et préconisé de sauvegarder le "caractère villageois" par des "micro-PDU", pour des raisons de sécurité notamment.

Le "CLIC" a vivement déploré dans le passé l'absence de tentatives d'application des directives générales sur la commune... sinon de tentatives trans-communales afin d'assurer une continuité entre initiatives voisines. Il souhaite que des circuits spécifiquement protégés (propres, sûrs et dégagés) soient instaurés vers le "Val", les collèges, lycées... sur la rue de l'Avenir, aussi le long du boulevard de Tournai...

Le "CLIC" souhaiterait que le PLU impose à chaque municipalité l'obligation de s'exprimer en matière d'initiatives PDU (piétons, cyclistes), en soulignant les difficultés rencontrées, en établissant éventuellement un constat de carence.

PLANS DE PREVENTION "PPR" inondations et "PER" carrières

Le PLU mentionne et signale l'existence de ces plans. Ceux-ci mériteraient d'être annexés intégralement à la documentation PLU de chaque commune. En effet ce thème semble n'avoir été que "survolé" par les auteurs du PLU, car les plans réalisés montrent un défaut de cohérence entre la signalisation des zones en matière d'aléas tantôt forts ou moyens, au passage d'une "frontière communale" (Lezennes-Hellemmes) alors que le sous sol présente les mêmes caractéristiques.

Le "CLIC", très attaché à ces plans d'exposition aux risques "PER" souhaiterait que dans le cadre du PLU une révision et harmonisation soient entreprises, en s'attachant particulièrement et préventivement à la localisation des zones susceptibles de recevoir des installations classées (rappel du conflit à Lezennes au sujet de la station-essence).

LA CARTE "PLU" de LEZENNES

Zone en bordure du Bd de Tournai

Le "CLIC" souhaite vivement la réalisation concrète de cette zone de 30m de large mais on ne comprend pas qu'elle soit limitée et non prolongée jusqu'à la ligne SNCF en direction d'Hellemmes, sinon poursuivie au delà de part et d'autre.

Pour la partie lezennoise, les terrains d'assiette sont libres de toute construction. L'aménagement de cette zone et l'extension revendiquée seraient considérés comme l'amorce d'un "micro PDU" communal voué à la circulation propre et douce des usagers piétons et cyclistes.

Zone "bas de butte" AUCa... et zone voisine "butte" sur Villeneuve d'Ascq

Quelques perspectives d'exploitation de ces zones pour "jardinerie, vergers et pépinières ont été évoquées dans le passé.

Constatant que des jardins de la zone Monnet sont appelés à disparaître, ainsi que certains autres, le "CLIC" apprécierait que la CUDL envisage sur ces zones "butte" et "bas de butte" une implantation de "jardins familiaux" de qualité, à la manière de ceux qui ont été remarqués récemment en Suisse (Région Bâle - Muttenez). Ces jardins constituent , en outre, des rideaux de verdure qui atténuent les perturbations du trafic routier.

CONCLUSION

C'est en raison de l'intérêt et de la grande valeur des dossiers présentés que le "CLIC" souhaite et demande que la documentation présentée reste acquise à la commune, conservée en Mairie ou en bibliothèque municipale, associée aux plans divers élaborés par la CUDL

- Déplacements urbains**
- Prévention des risques**

et associée aux différents codes d'usage courant auxquels l'étude PLU se réfère

- code de l'urbanisme, code rural, code de l'environnement, code minier, code général des collectivités locales...**

Le "CLIC" apprécierait que les auteurs qui ont participé à l'enquête publique, ainsi qu'à toutes les autres consultations, soient informés de l'accueil réservé à leurs contributions.

Lezennes, 12 Janvier 2004

Pour le "CLIC" : La Présidente
Marie Vilain